

Non paiement complet du loyer

Par ser974, le 13/02/2016 à 15:43

bonjour à tous

je loue actuellement une petite maison

lors des fêtes de fins d'années plusieurs jours avant noeL

mon locataire m'a signalé la présence de rat dans la plafond de la maison

je récupère du produit pour rats le locataire les dépose dans le plafond et le samedi 27

décembre il m'interpelle pour une odeur et des asticots au sol dans la maison

j'interviens et je réussi a sortir 2 rats morts dans le plafond il décide le 27 décembre au soir de ne plus dormir dans la maison il prend une chambre d'hôtel sur l'ile jusqu'au 29 décembre puisqu'il voulait une dératisation et une désinfection des lieux par des professionnel avant d'entrer dans la maison ce que j'ai fait le 30 décembre

pour le paiement du loyer de janvier le locataire me prélève ses notes d'hôtel(sans restauration???)

le 28 et le 29 il se rend chez lui pour donner à manger à son chien et le 30 pour la dératisation et la désinfection en présence du professionnel avec moi

avait-il le droit de soustraire sa note d'hôtel sur le loyer du mois de janvier? Je vous remercie

Par cocotte1003, le 13/02/2016 à 16:59

Bonjour, votre locataire n'a strictement pas le droit de se faire justice lui même, soit il doit obtenir votre accord écrit, soit il obtient une décision de justice. vous lui réclamez donc le complément de loyer par LRAR en le mettant en demeure de vous régler sous huitaine. n'oubliez pas de lui faire des quittance avec la somme impayée qui se reporte de mois en

mois. vous pourrez toujours retenir cette somme sur le dépôt de garantie quandil partira si ne souhaitez pas engager de procédure maintenant cordialement

Par ser974, le 15/02/2016 à 17:30

bonjour je vous remercie pour le message je vais porter attention merci

Par kiki04, le 01/05/2016 à 17:50

Bonjour,

Mon locataire ne paye plus sa part de loyer depuis 01/01/16, j'ai entamé une procédure avec huissier, mais cette semaine ce locataire est passé en comparution immédiate au tribunal et est incarcéré pour 12mois , que puis-je faire pour récupérer mon appartement. Merci

Par morobar, le 01/05/2016 à 19:33

Il faut continuer la procédure avec l'huissier et obtenir un jugement d'expulsion.

On ne peut pas considérer la situation comme un abandon de domicile, lequel doit être brutal et imprévisible.

Au fait: qu'appelez-vous " sa part de loyer" ?

Par kiki04, le 03/05/2016 à 17:02

merci de votre réposse

Par morobar, le 03/05/2016 à 17:15

Vous n'avez pas répondu à "Au fait: qu'appelez-vous " sa part de loyer" ? La réponse n'est pas sans influence dans ce dossier, s'il apparaît qu'il s'agit d'un colocataire, ou qu'un second titulaire du bail existe.

Par kiki04, le 05/05/2016 à 17:25

il bénéficie d'APL